



# CGT ANPE/POLE EMPLOI PACA

*Libres, responsables, syndiqués*

## DROIT D'OPTION : IL EST URGENT D'ATTENDRE

La nouvelle convention collective Pôle Emploi n'a pas été signée par la CGT car l'essentiel manque : la classification des emplois, les mécanismes de promotion, la formation des agents et l'organisation du temps de travail.

**Des négociations sur l'ensemble de ces sujets et sur le statut des agents publics doivent démarrer en 2010.**

Pourtant la possibilité d'opter pour la CCN est déjà proposée aux agents.

**C'est un marché de dupes !** Opter pour la CCN aujourd'hui, c'est choisir sans savoir, c'est prendre le risque de se tromper et sans possibilité de retour.

Il est vrai que le texte contient des progrès par rapport à l'ancienne CCN du RAC.

La délégation CGT, composée d'agents ex-ANPE et ex-RAC, y a d'ailleurs largement contribué.

*Des avancées sont acquises pour les personnels de droit privé :*

- 1. Progression de la prime d'ancienneté en pourcentage et dans la durée*
- 2. Des augmentations minimales plus élevées*
- 3. Des indemnités de licenciement et de départ à la retraite plus élevées*
- 4. Des congés ou repos supplémentaires : événements familiaux, ancienneté, maternité...*
- 5. Un temps partiel facilité et sécurisé*
- 6. Des frais en lien à la mobilité améliorés*
- 7. Des possibilités de recours étendues*
- 8. La contribution de l'employeur à la mutuelle garantie*
- 9. La titularisation des CDD en fonction de leur ancienneté acquise*

La nouvelle classification des emplois pourrait bloquer les rémunérations et les évolutions de carrière et la Direction pourrait reprendre de la main droite ce qu'elle a donné de la main gauche.

**La CGT défendra une classification des emplois de haut niveau.**

La CGT a demandé que les licenciements pour motifs économiques soient exclus dans la CCN, la direction a refusé. C'est inquiétant pour l'avenir !

**Charpy veut nous forcer à opter et à renoncer à nos garanties statutaires. Il mène une campagne de communication orientée. Il s'appuie sur la faiblesse de notre rémunération pour nous forcer à opter.**

Les agents publics doivent pouvoir bénéficier de la même rémunération que les agents privés sans renoncer à leur statut. La CGT a toujours lutté pour la hausse des salaires du secteur public.

**Pourquoi les agents publics devraient ils renoncer à leur statut, leurs garanties collectives, leur protection face au licenciement pour obtenir une rémunération plus élevée ?**

Des négociations vont s'engager sur le statut des agents publics en février 2010.

**La Cgt défendra le statut public, la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire.**

**LUTTONS POUR AMELIORER NOTRE STATUT PUBLIC!**